

Information à la profession
Voir cet email dans le navigateur [Cliquez ici](#)



Information à la profession



Chères consœurs, Chers confrères,

Les cabinets hébergés par COAXIS ne pourront pas déclarer les informations de leurs clients dans les temps.

C'est pourquoi nous sommes en lien permanent avec les administrations de l'Etat.

Hier, je vous annonçais que l'URSSAF avait bien identifié les cabinets victimes de la cyber-attaque et que leurs services étaient informés de la tolérance à appliquer aux clients concernés.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire de notre nouvelle commissaire du gouvernement, Madame Anne-Laure LAGADEC, nous savons qu'un message national a été adressé mercredi à l'ensemble des SIE pour signaler la cyber-attaque. Les services centraux sont en train de récupérer la liste des cabinets concernés.

La consigne est claire : même retardées, les déclarations devront être effectuées selon les process normaux. Aucune transmission de déclaration selon d'autres modes (papier, messagerie...) ne sera acceptée.

Les services des impôts régionaux tiendront compte de cet incident et les dépôts tardifs ne seront pas pénalisés.

Confraternellement,

Virginie ROITMAN,
Présidente de l'OEC Paris Île-de-France

Anne Laure LAGADEC
Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Ile de France

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*
Région Paris Ile-de-France

